

## **Monographie pays**

### **La Suède**

**Anna Geist**<sup>1</sup>

#### **Avertissement**

Ce document fait partie d'une étude de Futuribles International sur les défis auxquels seront confrontés les systèmes d'enseignement et de formation en France à l'horizon de 15 ans et sur les pistes innovantes qui pourraient être suivies dès aujourd'hui pour les relever.

Cette étude a donné lieu à la réalisation :

- d'un document de diagnostic sur le système d'enseignement et de formation français ;
- d'une dizaine de notes thématiques portant sur les principaux déterminants (démographiques, économiques, sociaux, culturels, scientifiques ou techniques) qui apparaissent porteurs de transformations profondes tant des objectifs suivis par les structures d'enseignement et de formation que des modalités d'apprentissage ;
- de monographies portant sur l'organisation et le fonctionnement de cinq systèmes éducatifs de pays membres de l'Union européenne, ainsi que sur les enjeux auxquels ils sont confrontés.
- d'un catalogue de 85 innovations repérées en Europe et dans le monde, dont l'objectif est de stimuler la réflexion sur les différentes possibilités de réformes des dispositifs d'éducation et de formation français ;
- d'un rapport final proposant une synthèse des principales tendances structurantes pour l'avenir des systèmes éducatifs et des enjeux qui y sont associés.

Cette étude a pour ambition d'être utile aux acteurs publics et privés intervenant dans les champs de l'éducation et de la formation, en leur fournissant des éléments de réflexion prospective appropriables et des idées d'actions pouvant être menées à différentes échelles pour moderniser les dispositifs existants.

---

<sup>1</sup> Suédoise, économiste, consultante en prospective. Cette note n'engage que son auteur.

Cette étude a été réalisée grâce au soutien de :



# 1. Organisation du système d'éducation et de formation

## 1.1 La Suède en bref

Le modèle suédois d'administration est une gouvernance à trois niveaux : national, régional et local, à laquelle vient s'ajouter le niveau européen, dont l'importance ne cesse de croître depuis l'entrée de la Suède dans l'Union européenne (UE).

- Niveau national

Au niveau national, le peuple est représenté par le Parlement (*Riksdagen*), qui détient le pouvoir législatif. L'initiative législative est exercée par le gouvernement auquel incombe également la mise en œuvre des décisions prises par le *Riksdag*. Pour l'assister, le gouvernement dispose des services du gouvernement et des administrations publiques tels que la police, la défense, etc.

- Niveau régional

La Suède est, au plan régional, divisée en 21 départements. Les conseils généraux assument les tâches politiques ; leurs activités sont financées par des subventions publiques, des impôts et droits locaux ; elles sont essentiellement régies par la Loi sur les collectivités locales. À l'échelon régional, les préfetures sont les représentantes locales de l'État. Quelques administrations publiques déploient leurs activités aux plans régional et local, comme certaines directions régionales au niveau (entre autres) de la santé ou des transports en commun.

- Niveau local

La Suède est divisée en 290 communes. Chacune est dirigée par une assemblée élue au suffrage universel, le conseil municipal, qui prend des décisions sur les questions propres à la commune. Celui-ci élit en son sein un bureau exécutif chargé de piloter les activités de la commune. Ces activités, financées par des impôts locaux, des subventions publiques et des taxes, sont essentiellement régies par la Loi sur les collectivités locales. La Loi sur les services sociaux et la Loi scolaire sont des lois d'importance pour les communes, notamment en ce qui concerne l'enseignement et la protection infantile.

- Niveau européen

En devenant membre de l'UE en 1995, la Suède s'est dotée d'un niveau supplémentaire de gouvernance : le niveau européen. En tant que membre de l'Union, la Suède est soumise à l'acquis communautaire et participe au processus décisionnel s'inscrivant dans l'élaboration et le vote de nouveaux règlements. La Suède est représentée par son gouvernement au Conseil de l'Union européenne, organe suprême de décision.

La Suède compte 9,4 millions d'habitants en novembre 2010. En décembre 2009, 2,9 millions d'entre eux avaient moins de 25 ans. En 2009-2010, l'école obligatoire (premier cycle : de 7 à 16 ans) compte environ 900 000 élèves. La principale langue d'enseignement est le suédois. Il existe des écoles Sami (peuple lapon) dans le nord du pays, où l'on enseigne en suédois et en *same*.

Environ 4 % de la population entre 20 et 64 ans étudie au sein des écoles publiques pour adultes. 20 % de la population est inscrite dans différents cours organisés par les fédérations d'éducation populaire.

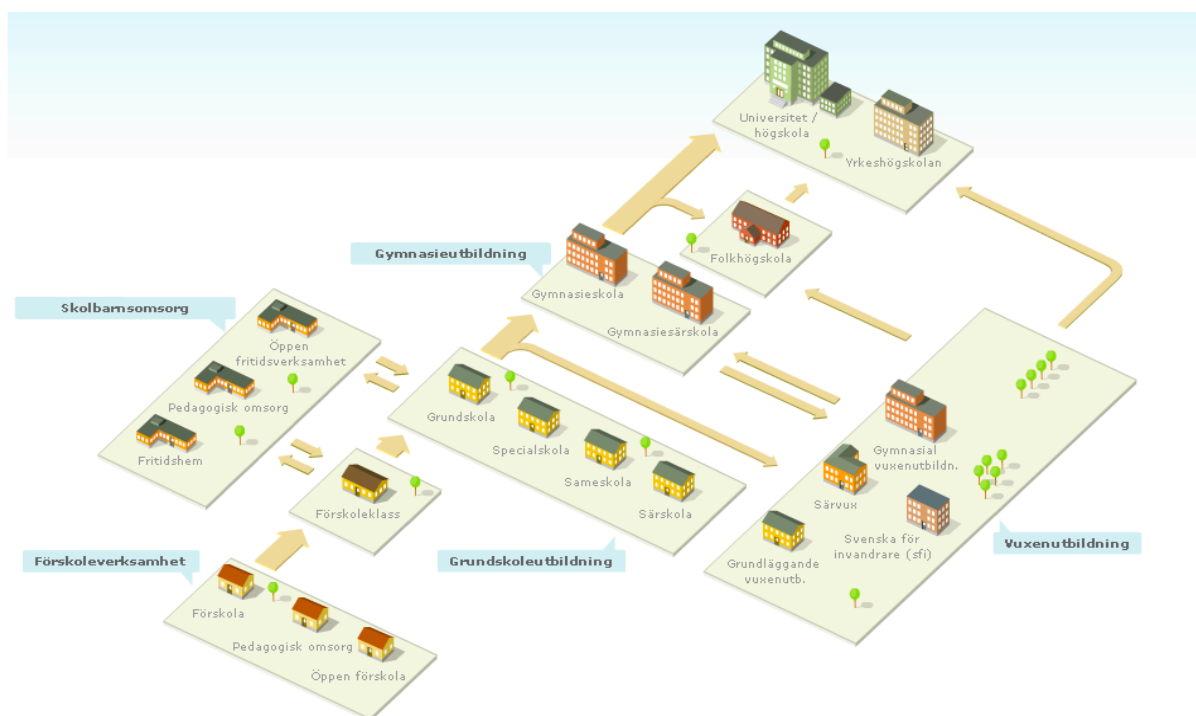
Dans le domaine de l'enseignement supérieur, 304 200 étudiants étaient inscrits à des programmes universitaires d'une année ou plus en 2009. Cela correspond à une augmentation de 8 %, battant tous les records précédents. La Suède compte une dizaine de grandes écoles et institutions privées renommées, dont certaines reçoivent des subventions de l'État.

En février 2011, le taux de chômage était de 7,9 %.

Le taux de personnes d'origine étrangère était de 19,1 % en 2010. En 2000, ce taux était de 14,5 %.

Nombre de personnes immigrées en Suède entre 2000 et 2010											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Tot.</b>	58659	60795	64087	63795	62028	65229	95750	99485	101171	102280	98801

## 1.2 Le système scolaire



Source : Skolverket : <http://skolnet.skolverket.se/polopoly/utbsys-eng>

### 1.2.1 L'accueil préscolaire

Trois institutions s'adressent aux enfants de 1 à 6 ans n'ayant pas encore commencé leur scolarité (cours préparatoire ou premier cycle) ainsi qu'à des enfants plus jeunes ayant, pour des raisons psychologiques ou autres, besoin de soutien particulier :

- école maternelle

- accueil pédagogique
- école maternelle ouverte

Les communes ont l'obligation d'offrir une place en accueil préscolaire à tous les enfants à partir de l'âge d'un an lorsque les parents travaillent ou étudient. Avant, les enfants sont gardés par leurs parents en congé maternel ou paternel. En Suède, les deux parents ont le droit d'avoir 240 jours de congés chacun dont 180 jours sont transférables au conjoint. Un parent qui élève seul son enfant peut prendre 480 jours de congés. Pour des naissances multiples, on rajoute 180 jours par enfant supplémentaire ; les deux parents peuvent alors prendre les congés simultanément. Lorsque les parents sont au chômage ou en congé parental, les enfants sont autorisés à fréquenter l'école maternelle pendant au moins 3 heures par jour ou 15 heures par semaine. L'école maternelle est financée par les communes qui reçoivent des subventions de l'État pour cette activité. Quand l'enfant aura trois ans, et à compter de la rentrée scolaire en août, il bénéficiera de 525 heures gratuites en école maternelle, soit 15 heures par semaine. Ensuite, les parents participeront aux frais, en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge (gratuit à partir du 4<sup>ème</sup> enfant). Notez que le système de « taxe maximale » est facultatif pour les communes. Le tarif maximum de cette participation est fixé par la loi, mais les communes peuvent choisir de facturer un taux moins élevé ou bien ne rien facturer et proposer l'accueil préscolaire et périscolaire gratuitement. Les mêmes règles s'appliquent à l'accueil pédagogique et « l'école maternelle ouverte ».

L'accueil pédagogique comprend différentes formes d'accueil ; il est ouvert aux enfants de 1 à 12 ans. Il peut se faire soit au domicile de l'éducateur ou l'assistant maternel, soit dans des crèches ou centres de loisirs organisés collectivement par plusieurs familles (l'équivalence des crèches familiales en France).

« L'école maternelle ouverte » s'adresse aux enfants non inscrits à l'école maternelle « classique ». Ils sont accompagnés par leurs parents ou un autre adulte, ceux-ci restant sur place durant les activités. Cette structure peut être un complément de l'accueil pédagogique.

Le personnel employé à l'école maternelle et à l'école maternelle ouverte est composé de :

- puériculteurs / puéricultrices
- enseignants d'école maternelle
- personnel ayant une responsabilité d'encadrement pédagogique

Les activités de l'école maternelle sont encadrées par le code de l'éducation et le programme scolaire. Un nouveau programme pour l'école maternelle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Celle-ci deviendra alors une véritable institution scolaire avec une nouvelle mission pédagogique : le développement linguistique et mathématique. Le nouveau programme comprend également une initiation aux sciences naturelles et sciences techniques.

### **1.2.2 Le cours préparatoire**

Le cours préparatoire (CP), facultatif, s'adresse aux enfants de 6 ans. Sa mission est de stimuler le développement et l'apprentissage de chaque enfant et de constituer une base pour la suite de sa scolarité. C'est aussi une transition entre l'école maternelle et le premier cycle.

Le CP est organisé différemment en fonction des communes. Le plus souvent, il est placé sous la responsabilité du proviseur du premier cycle. Le programme comprend au minimum 525 heures par an. Il est gratuit.

La forme actuelle du CP existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Le code de l'Éducation et le programme scolaire du premier cycle ont été modifiés pour l'intégrer. On estime que le CP est la première étape pour atteindre les objectifs du programme scolaire. En revanche, il n'y a pas d'objectifs précis quant aux compétences à acquérir.

96 % des enfants suédois de 6 ans fréquentent le CP. Les 4 % restants sont inscrits en premier cycle et à l'école maternelle. La plupart des enfants en cours préparatoire fréquentent des écoles publiques. Seulement 8 % sont inscrits dans des établissements privés.

### **1.2.3 Le premier cycle – L'enseignement obligatoire : école primaire et collège**

Le premier cycle (*Grundskola*) commence à l'âge de 7 ans et dure neuf ans. Il correspond à l'enseignement primaire et au collège en France. Il existe aussi d'autres formes d'écoles de premier cycle :

- école spécialisée pour enfants handicapés (*Specialskola*)
- école spécialisée pour enfants avec déficiences mentales (*Särskola*)
- école Sami où l'enseignement est bilingue : suédois et same (*Sameskola*)

La plupart des écoles de premier cycle sont publiques et gérées par la municipalité. Le plus souvent, les enfants sont scolarisés dans une école publique proche de leur domicile. Les élèves et leurs parents ont également la possibilité de choisir une autre école publique ou bien une école indépendante.

Les écoles indépendantes sont ouvertes à tous et doivent être reconnues par l'inspection académique (*Skolinspektionen*). 10 % des élèves de premier cycle fréquentent une école indépendante. Celles-ci doivent suivre le même programme scolaire que les écoles publiques mais peuvent avoir une orientation pédagogique différente, comme celles, entre autres, de Montessori ou Waldorf, ou une orientation ethnique ou religieuse. Les écoles indépendantes sont gratuites pour les élèves. Elles sont financées par la municipalité de la même manière que les écoles publiques. Il existe cependant quelques écoles privées en Suède où les familles participent financièrement.

L'année scolaire comprend au moins 178 jours, de mi-août à début juin. Les écoles sont ouvertes cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. La journée ne doit pas durer plus de six heures pendant les deux premières années et huit heures par la suite. Tous les enfants restent à la cantine à midi et le repas est gratuit pour les familles ; la pause déjeuner dure environ 45 minutes, récréation comprise.

Les élèves et leurs parents rencontrent l'enseignant au moins deux fois par an pour un entretien d'évaluation. Ces rendez-vous ont pour but de tracer un plan de développement individuel, au niveau tant de l'apprentissage que de l'épanouissement social. Formulé par écrit, ce plan contient des appréciations sur la progression et les connaissances de l'élève par rapport aux objectifs formulés par le programme scolaire. Il contient également un descriptif des mesures à prendre. Les élèves ont des notes à partir de la 8<sup>e</sup> année d'étude.

Si l'élève n'a pas atteint l'objectif pour être reçu dans une matière, aucune note ne sera donnée. En revanche, l'élève reçoit une appréciation écrite expliquant ses résultats. Les enseignants doivent également rendre compte des mesures mises en place pour aider les élèves auprès de l'inspection. Ceux-ci passent automatiquement dans la classe supérieure. En Suède, le redoublement est quasi inexistant.

Le programme scolaire est décidé au niveau national. Il indique les valeurs de l'école ainsi que les objectifs généraux et trace les grandes lignes directrices. Il est commun pour le premier cycle, l'école Sami, l'école spécialisée pour enfants handicapés et l'école spécialisée pour enfants avec déficiences mentales. En outre, il existe :

- un programme scolaire national par matière.
- un planning national horaire
- un plan de développement scolaire municipal
- un plan d'action local au sein de chaque école

#### **1.2.4 Les activités périscolaires**

##### 1.2.4.1 Centre de loisirs

Les centres de loisirs accueillent les enfants scolarisés jusqu'à l'âge de 12 ans. Son objectif est de proposer des activités variées, intéressantes, amusantes et stimulantes. Le jeu et la créativité ont une place prépondérante au sein du programme.

Les centres de loisirs sont ouverts toute l'année et adaptent leurs horaires en fonction des besoins des parents. Les animateurs travaillent en proche collaboration avec le personnel de l'école et participent souvent aux activités de la journée.

Aujourd'hui, 80 % des enfants de 6 à 9 ans et 14 % de 10 à 12 ans sont inscrits dans les centres de loisirs. Cela correspond à 357 000 enfants. Les centres de loisirs ont connu une croissance rapide, notamment chez les enfants les plus jeunes. En 1997, les centres de loisirs accueillait la moitié des enfants de 7 à 9 ans ; en 1987, seulement un enfant sur quatre les fréquentait.

Les activités du centre de loisirs sont encadrées par le code de l'enseignement, le programme scolaire et le code municipal. Pour le financement, voir 1.2.1 ci-dessus.

##### 1.2.4.2 L'accueil pédagogique

Voir 1.2.1 ci-dessus.

##### 1.2.4.3 Le centre de loisirs ouvert

Le centre de loisirs ouvert s'adresse aux enfants de 10 à 12 ans non inscrits au centre de loisirs. Ils viennent « à la carte ». Ceci peut être un complément de l'accueil pédagogique. Le programme s'adapte aux besoins des enfants, puisqu'il est élaboré en collaboration avec eux.

#### **1.2.5 Deuxième cycle : le lycée**

Le lycée s'adresse aux élèves de 16 à 20 ans et comprend trois années d'études. Il existe aussi un lycée spécialisé pour jeunes avec déficiences mentales. Le diplôme de fin de cycle, *Studentexamen*, est l'équivalent du baccalauréat français. Parfois, les notes obtenues à cet examen sont insuffisantes pour postuler à certaines formations ; il est alors possible pour l'élève d'améliorer ses résultats en complétant sa formation dans le cadre de *Komvux* (voir ci-dessous), en repassant un examen dans la matière où il souhaite améliorer sa note (coût : environ 50 euros) ou encore en passant un examen facultatif d'entrée à l'université (voir 1.2.7 ci-dessous).

Le lycée propose 17 séries (orientations) nationales, des séries spéciales (variantes locales) et des programmes individuels.

Chaque série nationale contient quatre composantes.

- Huit matières fondamentales : anglais, arts, sports et santé, mathématiques, sciences, sciences civiques, suédois ou suédois langue étrangère ainsi que théologie.
- Un certain nombre de matières spécifiques par rapport au programme choisi.
- Un travail personnel.
- Des stages professionnels pour les programmes qui préparent à un métier.

Les diverses séries proposées au lycée peuvent préparer aux études supérieures, aux métiers, ou bien être un mélange des deux.

Les études au lycée sont gratuites et ouvertes aux élèves ayant été reçus en 9<sup>e</sup> année du premier cycle en suédois ou suédois langue étrangère, anglais et mathématiques. Il existe des programmes individuels accessibles aux élèves n'ayant pas été reçus dans ces trois matières de l'école obligatoire. L'objectif des programmes individuels est de préparer les élèves pour étudier dans le cadre d'une série nationale ou spéciale.

Une nouvelle constitution concernant le lycée, la réforme *GY 2011*, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2011 et s'appliquera dès le début de l'année scolaire 2011-2012. Elle modifie le fonctionnement du lycée ainsi que les critères d'admission. La nouvelle formule comprendra 18 séries avec 60 spécialisations. Quelques exemples de séries : série économique, série humaniste (langues et littérature), série artistique, série scientifique, série « sciences sociales et politiques », série technique (ingénieurs), série « hôtellerie et tourisme », série « véhicules et transports », etc. Chaque série possède elle-même des spécialisations ; la série « santé et soins », par exemple, propose plusieurs options comme « santé et bien-être », « international, « langue des signes », « sciences naturelles », « sécurité », etc.

La distinction entre les programmes théoriques qui préparent aux études supérieures et les programmes pratiques formant aux métiers sera plus claire. Les critères de sélection seront également changés. Pour pouvoir postuler aux programmes théoriques, les élèves doivent être reçus en suédois, anglais, mathématiques ainsi que dans au moins neuf autres matières. Pour être admis à un programme pratique, ils doivent être reçus en suédois, anglais, mathématiques, ainsi que dans au moins cinq autres matières. L'esprit d'entreprise sera omniprésent tout au long de la formation au lycée. Cinq « programmes d'introduction » remplaceront les programmes individuels.

## **1.2.6 Formation des adultes et formation post-secondaire, non tertiaire**

### 1.2.6.1 Le premier et second cycle pour adultes

Le système scolaire public propose des formations pour adultes correspondant à un premier (*Grundläggande Vuxenutbildning*) et deuxième cycle (*Gymnasial Vuxenutbildning*) dans le cadre de *Kommunal vuxenutbildning (Komvux)*. Ces formations sont gratuites et ouvertes aux adultes à partir de 20 ans. En 2009, *Komvux* comptait 187 135 élèves, ce qui représente environ 4 % des adultes entre 20 et 64 ans. 65 % sont des femmes. 80 % des élèves sont inscrits dans le second cycle (lycée). Il existe également une formation adaptée aux adultes avec déficiences mentales (*Särvux*).

### 1.2.6.2 École populaire supérieure

Des formations pour adultes sont également proposées dans le cadre de l'École populaire supérieure (*Folkhögskolan*). Il s'agit d'écoles indépendantes accueillant des adultes à partir de 18 ans. Il existe actuellement 148 écoles populaires supérieures en Suède. 107 d'entre elles

sont gérées par des mouvements populaires, des associations et des fondations. 43 d'entre elles sont gérées par des conseils régionaux. Chaque *Folkhögskola* décide librement de son offre de formations et planifie librement son enseignement sans être lié à aucun programme scolaire national. C'est pourquoi le choix des formations y est très varié : on y trouve des formations longues (une ou plusieurs années), courtes (d'été) et même à distance.

Les formations longues comprennent deux groupes.

1. Des formations générales qui peuvent constituer une alternative de *Komvux* (voir ci-dessus). Celles-ci sont équivalentes au premier et second cycle de l'école obligatoire.
2. Des formations particulières par rapport à :
  - a. un thème (musique, environnement, arts, etc.)
  - b. un métier (pédagogue/animateur de centre de loisirs, interprète de langue des signes, etc.)

Les écoles populaires supérieures sont financées par des subventions de l'État et des conseils régionaux. La formation est gratuite mais le matériel est à la charge des élèves.

Il n'y a pas de critères d'admission précis pour les formations générales, puisqu'on peut commencer le cursus à différents niveaux en fonction de sa scolarité précédente.

Les formations générales peuvent qualifier les élèves pour l'enseignement supérieur. L'école populaire supérieure a son propre système d'évaluation. *Folkhögskolan* est une forme scolaire très autonome et indépendante. Il existe quelques textes juridiques définissant un cadre mais c'est surtout chaque école et son mandataire qui formulent leurs objectifs et leur programme scolaire.

#### 1.2.6.3 Les fédérations d'éducation populaire

Les fédérations d'éducation populaire (*Studieförbund*) sont des organisations proposant de la formation par l'intermédiaire des cercles d'études, des cours du soir, des événements culturels, etc. L'offre de cours est très variée : langues, informatique, comptabilité, marketing, management, mathématiques, arts, danse, théâtre, gastronomie, mécanique... Il existe une dizaine de fédérations d'éducation populaire en Suède. Au total, elles organisent environ 250 000 événements culturels chaque année auxquels participent 15 millions de visiteurs. Elles organisent environ 280 000 cercles d'études pour 2 millions de participants qui prennent 10 millions d'heures de cours. Les fédérations d'éducation populaire reçoivent des subventions de l'État, des conseils régionaux et des communes. Les élèves participent également au financement en payant leurs cours.

#### 1.2.6.4 Suédois pour immigrés

La formation de suédois pour immigrés (*Svenska för invandrare, Sfi*) est ouverte aux résidents suédois n'ayant pas de connaissances fondamentales en suédois et qui sont âgés de 16 ans ou plus. Elle comprend des cours de langue et de civilisation suédoises.

Le programme doit être adapté aux besoins de l'individu et permet aux élèves d'alterner les cours de suédois avec des études pour adultes dans le cadre de *Komvux* (voir ci-dessus), des études supérieures, des stages en entreprise, un travail ou une autre activité.

Chaque commune a l'obligation de proposer les cours de suédois pour immigrés aux résidents de droit. Les cours doivent commencer au plus tard trois mois après la demande d'inscription

d'un élève. Cette formation est régie par le programme scolaire concernant les scolarités facultatives.

En 2008-2009, 111 385 élèves participaient aux formations de suédois pour immigrés.

## **1.2.7 Enseignement supérieur**

### 1.2.7.1 Universités et institutions universitaires

Pour accéder aux formations universitaires, il faut, au choix :

- être reçu au deuxième cycle pour au moins 90 % du programme
- être diplômé de l'école populaire supérieure dans toutes les matières fondamentales
- être admis au deuxième cycle à l'étranger si ce diplôme donne accès aux études universitaires dans le pays où l'étudiant a obtenu son diplôme. Tout étudiant avec un diplôme étranger de deuxième cycle doit également avoir un certain niveau de connaissances d'anglais et de suédois.

La sélection de base s'établit sur les notes et les résultats de l'examen facultatif d'entrée à l'université (*högskoleprovet*). Pour certaines formations, d'autres critères de sélection peuvent exister. Chaque université ou institution universitaire peut décider librement des critères de sélection pour un tiers des places. Il peut, par exemple, s'agir d'expérience professionnelle ou d'un test particulier.

En plus des examens généraux, les universités et institutions universitaires proposent des formations techniques qui débouchent sur des diplômes professionnels tels que ceux d'ingénieur, pharmacien, psychologue, etc.

La formation supérieure et la recherche sont sous la responsabilité du gouvernement. Il formule les règles et directives, stipule les objectifs, trace les lignes directrices et alloue les budgets. À l'intérieur de ce cadre réglementaire, les universités et institutions universitaires ont une grande marge de manœuvre pour organiser leurs activités et utiliser leurs ressources.

### 1.2.7.2 École supérieure des métiers

L'École supérieure des métiers (*Yrkeshögskolan*) propose des formations élaborées en collaboration avec l'industrie. L'objectif est de satisfaire les besoins de l'industrie suédoise et du marché du travail en termes de compétences, et d'offrir aux étudiants des formations qui aboutissent à un emploi. Les formations et le contenu des programmes peuvent donc évoluer dans le temps en fonction des besoins du marché du travail. C'est un système extrêmement flexible. La durée des formations varie de six mois à trois ans selon le programme choisi, mais la majorité des programmes durent un ou deux ans.

Les formations de l'École supérieure des métiers sont ouvertes aux titulaires du diplôme du second cycle (équivalence du baccalauréat). Certaines formations requièrent des compétences supplémentaires. Elles aboutissent à un examen professionnel qualifié.

L'École propose environ 800 programmes différents, organisés sur tout le territoire dans la plupart des secteurs professionnels. Ces formations sont organisées par les municipalités, des organismes privés et des institutions universitaires en collaboration avec les acteurs de la vie professionnelle. L'Agence nationale de l'École supérieure des métiers les approuve et les inspecte. Celles-ci obtiennent alors une subvention de l'État et sont en mesure de délivrer un diplôme professionnel qualifié. Les formations sont gratuites pour les étudiants, qui doivent cependant payer leurs fournitures scolaires.

### 1.2.7.3 Des besoins particuliers

La plupart des élèves handicapés suivent la formation régulière. Seul 1,6 % des élèves sont inscrits dans des écoles spécialisées pour enfants handicapés (*Specialskola*) ou écoles spécialisées pour enfants ou adultes avec déficiences mentales (*Särskola & Särsvux*). En application avec la loi, les établissements d'éducation supérieure doivent activement supporter les droits à l'égalité des candidats sans faire de discrimination (sexe, religion, orientation sexuelle, handicap...).

## **1.3 Le personnel**

Les enseignants en Suède ne sont pas fonctionnaires comme en France. Ils postulent pour un emploi comme dans le secteur privé et n'ont en aucun cas un emploi garanti à vie.

Les enseignants et le personnel d'encadrement peuvent être des employés municipaux ou bien employés par une école indépendante. Les salaires et conditions de travail sont déterminés par une convention collective, mais les conditions de chaque emploi sont prises au niveau local dans chaque école. Le recrutement se fait par le proviseur. Les salaires sont individuels. Les enseignants rencontrent leurs proviseurs deux fois par an pour un entretien d'évaluation. Il existe deux systèmes de négociation.

1. La voie traditionnelle : les proviseurs soumettent une proposition à la commune. La commune et les syndicats négocient ; les proviseurs informent les enseignants de leur salaire.
2. La voie principale : les communes et les syndicats négocient les lignes directrices de la politique salariale (par exemple de privilégier certains groupes d'enseignants.) Chaque proviseur reçoit ensuite un budget global et les instructions pour appliquer la politique décidée en amont.

Les enseignants non syndiqués ne doivent pas être moins bien traités que leurs collègues syndiqués. Il est en revanche possible que deux syndicats distincts obtiennent des résultats différents au sein d'une même école.

Un candidat à un poste d'enseignant n'ayant pas le diplôme correspondant peut être recruté pour une période de 12 mois maximum. Au terme de cette période, le contrat pourra être reconduit pour une nouvelle période de 12 mois, et ainsi de suite....

En Suède, on choisit le métier d'enseignant dès l'entrée à l'université. La durée de la formation varie en fonction des matières et des niveaux scolaires visés, mais est au minimum de trois ans. Il existe des formations pour les niveaux suivants :

- école maternelle / cours préparatoires
- centre de loisirs
- premier cycle : premières années
- premier cycle : dernières années
- le lycée
- l'école populaire supérieure
- l'enseignement de langues maternelles

Ces diplômes peuvent ensuite être complétés par d'autres formations telles que :

- enseignant spécialisé
- pédagogue spécialisé
- enseignant de master

- proviseur
- chercheur

La formation comprend au minimum 15 semaines de stage pratique pour la partie générale et 15 semaines supplémentaires de stage pratique par spécialisation.

Le gouvernement suédois vient de voter une nouvelle loi relative à l'agrégation des enseignants (cf. chapitre 3), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. La nouvelle formation des enseignants débutera à la rentrée 2011. Au lieu d'un diplôme général adapté aux niveaux et aux matières, il existera quatre diplômes différents :

- enseignant d'école maternelle
- enseignant du premier cycle et les centres de loisirs
- enseignant spécialisé par matière
- enseignant spécialisé par métier

Actuellement, le nombre d'enseignants pour 100 élèves est de 6,3 à l'école maternelle, 8,2 dans le premier cycle, 6,3 dans le deuxième cycle et 7,9 dans la formation de suédois pour immigrés. Le premier cycle compte 73 000 enseignants à plein temps, dont 87 % sont diplômés de l'enseignement supérieur pédagogique. La tendance va vers plus d'enseignants diplômés.

Le personnel soignant dans les écoles comprend quatre catégories : des infirmières, des médecins, des assistants sociaux spécialisés et des psychologues. On peut constater une augmentation du personnel soignant dans les écoles malgré une baisse du nombre d'élèves en cycle primaire et secondaire depuis le début des années 2000. Les infirmières et assistantes sociales spécialisées sont les deux catégories qui connaissent l'augmentation la plus significative.

Le personnel enseignant à l'université est composé de professeurs, lecteurs, lecteurs juniors et d'assistants de recherche. Ils sont recrutés par annonces dans la presse ou sur Internet et employés en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) comme dans le secteur privé. En 2009, les universités comptaient 66 300 employés au total (ou 52 600 emplois à plein temps), dont 25 000 professeurs ou enseignants.

## **1.4 La responsabilité de l'enseignement**

Le gouvernement est responsable de l'éducation. Il rédige le programme scolaire, dans lequel il publie ses directives, ainsi que dans le code de l'enseignement. Les municipalités sont responsables de la mise en œuvre et du développement des établissements scolaires de l'enseignement primaire, secondaire et de la formation pour adultes.

La surveillance et l'évaluation du système sont centralisées et déléguées aux institutions suivantes.

**1.4.1 L'Agence nationale de l'Éducation** (*Statens skolverk*) est responsable du développement, de la surveillance, de l'évaluation et du suivi des écoles maternelles, du premier et second cycle, des activités préscolaires et périscolaires ainsi que de la formation des adultes. Elle produit certains documents de cadrage importants.

**1.4.2 L'inspection scolaire** (*Statens skolinspektion*) est responsable de la qualité de l'école publique, des activités préscolaires et périscolaires. Cette institution est également responsable de la qualité des écoles indépendantes. C'est elle qui délivre les autorisations d'exercer à ces établissements et qui peut les retirer en cas de manquement.

**1.4.3 L'Agence nationale de l'Éducation spécialisée** (*Specialpedagogiska skolmyndigheten*) Sa mission est d'offrir un soutien en matière d'éducation spécialisée aux enfants ayant des besoins particuliers (handicaps et déficiences mentales) à tous les cycles, de l'école maternelle jusqu'aux formations pour adultes. Elle doit également œuvrer pour le développement et informer les établissements scolaires de l'existence du matériel pédagogique adapté à ces élèves.

#### **1.4.4 Chaque école**

L'ensemble du personnel doit œuvrer pour atteindre les objectifs de l'école, même si la responsabilité principale revient au proviseur et aux enseignants.

**1.4.5 L'Agence nationale de l'enseignement Supérieur** (*Högskoleverket*) est responsable du développement, de la surveillance, de l'évaluation et du suivi des formations supérieures. Elle examine également des formations supérieures d'autres pays et peut valider des équivalences. Cette agence a aussi un rôle d'informateur et tient des juristes à la disposition des étudiants pour tout problème juridique lié à l'enseignement supérieur (acceptation des candidatures, etc.).

**1.4.6 L'Agence nationale de l'École supérieure des métiers** (*YH-myndigheten*) est responsable des formations professionnelles supérieures et de contrats d'apprentissage pour adultes dans certaines catégories de métiers. En outre, YH-myndigheten a pour mission de coordonner et de soutenir une structure nationale pour la validation (acceptation officielle des connaissances et de la compétence d'une personne lorsque les diplômes ou d'autres formes de certificats lui font défaut). Enfin, l'institution tient le rôle de coordinateur national pour la mise en place du cadre européen EQF (European Qualifications Framework) relatif aux qualifications concernant la formation « tout au long de la vie ».

## **1.5 Budget et moyens matériels**

### **1.5.1 Le budget scolaire**

La responsabilité globale de la société est, depuis longtemps, partagée entre le gouvernement et les communes. L'objectif principal de la politique scolaire d'après-guerre a été de développer une formation homogène de bonne qualité, sans frais et accessible à tous, indépendamment des origines socioculturelles ou de la domiciliation géographique. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, le gouvernement a longtemps pratiqué une gestion fortement centralisée. Les outils de cette gestion consistaient principalement en des subventions ciblées (subventions accompagnées de conditions très précises quant à leur utilisation) de l'État. Tout changement exigeait de nouvelles subventions. Par ailleurs, l'État et les communes avaient des difficultés à se partager les responsabilités, en particulier par rapport à la gestion des ressources humaines des écoles.

À la suite de la réforme scolaire de la fin des années 1990, les subventions ciblées ont été abolies. Le gouvernement ne devait plus intervenir dans la gestion courante mais uniquement sous forme d'évaluations et de suivi. D'autres outils de management de l'État se

matérialisaient par la formation des enseignants et des proviseurs. L'État s'intéressait désormais aux résultats de l'apprentissage et non aux pédagogies employées pour y parvenir : un management par objectif était introduit.

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, on constate que ces principes ont influencé le travail d'élaboration de nouveaux textes juridiques, mais qu'ils n'ont pas été complètement réalisés. Les subventions ciblées ont été réétudiées et réutilisées dans certains cas, comme pour le tarif maximum pour l'accueil préscolaire et périscolaire, par exemple. Il n'a pas non plus été possible de respecter l'idée de management par objectif à 100 %, puisque les horaires par matière sont imposés.

Les communes sont responsables de l'organisation pratique, c'est-à-dire : des unités scolaires, du choix des formations proposées, des ressources humaines, de la distribution des moyens, des transports scolaires, etc. Elles doivent, bien entendu, respecter la réglementation constitutionnelle en vigueur. Il existe quatre niveaux de responsabilités dans l'organisation communale :

- le conseiller municipal
- le service des affaires scolaires
- le proviseur
- l'enseignant

Le budget scolaire par élève varie entre les communes. L'État alloue un budget scolaire à chaque commune, dans le but de corriger les inégalités et de soutenir les communes les moins riches. Les communes distribuent ensuite leur budget entre les établissements scolaires, en choisissant le modèle de calcul le plus adéquat. Le budget par élève diffère selon les communes et les établissements scolaires.

Les écoles indépendantes sont également financées par les communes et gratuites pour les élèves. Ceux-ci peuvent librement choisir d'être scolarisé dans une école publique ou indépendante, le budget alloué par la commune les suivant dans leur nouvelle école. Néanmoins, il existe quelques écoles privées payantes en Suède, mais elles sont très rares.

Les universités sont financées par l'État et des subventions de recherche. En 2009, le nombre d'élèves a augmenté ainsi que les subventions de recherche. Les universités suédoises ont alors fait une année record, avec des recettes de 6 milliards d'euros et des charges de 5,8 milliards d'euros, soit un résultat net de 230 millions d'euros.

### **1.5.2 Financement pour les étudiants**

Les écoles publiques et les universités sont gratuites pour les élèves. Tous les étudiants ont également droit à un « soutien étudiant ». Celui-ci est composé d'une partie « bourse », ou subvention, et d'une partie « prêt ». Cette aide est identique pour tous, indépendamment de la situation familiale de l'étudiant. Elle est versée directement à l'étudiant qui peut, s'il le souhaite, bénéficier uniquement de la partie bourse/subvention et ne pas demander la partie « prêt » (à rembourser). Il existe également d'autres subventions telles que des allocations pour des élèves handicapés ou des subventions d'hébergement. Le montant de la bourse et du prêt varie si les études se font à plein temps ou à temps partiel. On peut également avoir droit à certaines allocations supplémentaires (transport, logement, enfants à charge...). À titre indicatif, le montant de base au printemps 2012 pour un étudiant inscrit à plein temps pendant un semestre est de 4 820 euros, dont 1 511 euros (302 euros par mois) sous forme de bourse et 3 308 euros (662 euros par mois) sous forme de prêt. Ce financement est uniquement proposé

aux ressortissants suédois ou aux étudiants titulaires d'une carte de séjour permanente. Il existe quelques exceptions pour des étudiants ressortissants de l'Union européenne.

Pour financer un doctorat, il existe deux possibilités ; soit l'allocation payée par le gouvernement, qui s'élève actuellement (avril 2011) à 1730 euros par mois, soit un salaire de doctorant ou bien une combinaison des deux (par exemple, 80 % d'allocation + 20 % de salaire). À titre indicatif, le salaire mensuel de doctorant à l'université de Göteborg à l'institution scientifique varie entre 2360 euros et 2800 euros en fonction du niveau d'études du doctorant (en avril 2011).

## II. Résultats et évaluations

### 2.1 Quelques résultats de PISA

#### 2.1.1 Performances des élèves de 15 ans en 2009 (scores moyens)

	Compréhension de l'écrit	Mathématiques	Sciences
<b>Finlande</b>	<b>536</b>	<b>541</b>	<b>554</b>
<b>Suède</b>	<b>497</b>	<b>494</b>	<b>495</b>
<b>France</b>	<b>496</b>	<b>497</b>	<b>498</b>
Moyenne OCDE	494	496	501

La Suède et la France sont très proches de la moyenne OCDE dans les trois domaines évalués.

#### Pourcentage de très bonnes performances dans les trois domaines évalués

% of top performers (score > levels 5 and 6)

Pays	Lecture (Reading)	Mathématiques	Sciences
<b>Finlande</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
<b>France</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>9</b>
<b>Suède</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>9</b>

## Variations de la performance en compréhension de l'écrit entre 2000 et 2009

Changes in reading performance from 2000 to 2009

Pays	$\Delta$ score moyen	$\Delta$ % élèves < niveau 2 (faible)	$\Delta$ % élèves > niveau 5 (très bon niveau)	$\Delta$ du lien entre origine sociale et performance
<b>France</b>	- 9	+ 4.6	+ 1.1	+ 7
<b>Finlande</b>	- 11	+ 1.2	- 4	+ 5.8
<b>Suède</b>	- 14	+ 4.9	- 2.2	+ 7.7

La France, la Finlande, la Suède ont vu leur score moyen baisser nettement. De surcroît, en Suède, comme en France, en Finlande et en Irlande, le lien entre origine sociale et performance est de plus en plus marqué. C'est en France que l'écart entre la part des très bons élèves et celle des moins performants s'est le plus accru.

### 2.1.2 Évolution des performances en mathématiques entre 2003 et 2009

	$\Delta$ des scores	$\Delta$ % d'élèves < niveau 2 ( <i>low performers</i> )	$\Delta$ % élèves > niveau 5 ( <i>top performers</i> )
<b>Finlande</b>	- 4	0	- 2
<b>France</b>	- 14	+ 4	- 2
<b>Suède</b>	- 15	+ 3	- 4
<b>Moyenne OCDE</b>	0	- 0.8	- 1.3

La baisse du niveau est particulièrement importante en France et en Suède. Les deux pays étaient auparavant au-dessus de la moyenne OCDE, maintenant ils en sont proches.

La proportion d'élèves très faibles a par ailleurs augmenté de façon importante en Suède et en France. La proportion de *top performers* baisse en Suède, en France et, dans une moindre mesure, en Finlande.

### 2.1.3 Évolution des performances en sciences de 2006 à 2009

	$\Delta$ des scores	$\Delta$ % d'élèves < niveau 2 (low performers)	$\Delta$ % élèves > niveau 5 (top performers)
<b>France</b>	+ 3	0	0
<b>Suède</b>	- 8	+ 3	0
<b>Finlande</b>	- 9	+2	- 3
<b>Moyenne OCDE</b>	0	?	?

Pour les sciences comme pour les mathématiques, la Suède et la Finlande connaissent une baisse importante de leur niveau.

## 2.2 Quelques indicateurs de l'OCDE

### 2.2.1 Indicateurs financiers

#### 2.2.1.1 Dépenses au titre des établissements d'enseignement en % du PIB (1995, 2000, 2007, enseignement scolaire et supérieur)

(Expenditures for education: % of GDP)

	2007	2000	1995
Finlande	5.6	5.6	6.3
France	6.0	<b>6.4</b>	<b>6.6</b>
<b>Suède</b>	<b>6.3</b>	<b>6.3</b>	<b>6.0</b>
Moyenne OCDE*	5.5	5.4	5.5

\* pour les 24 pays dont les données sont disponibles depuis 1995

En 1995, la France était le pays consacrant le plus de ressources au financement de l'éducation (en % du PIB). En 2007, elle y consacre une moindre part, mais elle reste au deuxième rang, derrière la Suède et au-dessus de la moyenne OCDE.

#### 2.2.1.2 Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant en 2007, selon le niveau d'enseignement

(en équivalent dollars à parité de pouvoir d'achat)

	Pré-primaire*	primaire	secondaire	supérieur
Finlande	4789	6234	7829	13 566
France	5527	6044	<b>9532</b>	12 773
<b>Suède</b>	<b>5666</b>	<b>8338</b>	9143	<b>18 361</b>
Moyenne OCDE	5447	6741	8746	12 907

\* enfants de 3 ans et plus

En gras, le montant le plus élevé de dépenses pour chaque niveau.

La Suède est le pays de l'OCDE dans lequel le coût par élève est le plus élevé à deux niveaux : l'enseignement pré-primaire et l'enseignement supérieur. La nouvelle loi qui rend l'enseignement supérieur payant pour les étudiants venant des pays en dehors de l'U.E. remédiera probablement rapidement à cette situation

**2.2.1.2 Frais de scolarité annuels moyens demandés aux étudiants nationaux par les établissements publics d'enseignement supérieur de type A en 2006-2007**  
(En équivalent dollars US à parité de pouvoir d'achat)

Finlande	0
France	179 à 1206
<b>Suède</b>	<b>0</b>

La Suède et la Finlande sont les seuls pays (parmi les pays comparés) à proposer des études supérieures gratuites.

**2.2.2 Quelques indicateurs sur la formation de la population et sur la scolarisation**

**2.2.2.1 Niveau de formation de la population adulte : proportion de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au second cycle du secondaire en 2008**  
(en % selon le groupe d'âge)

	25-64 ans	25-34 ans	55-64 ans
Allemagne	<b>85</b>	86	<b>82</b>
Australie	70	82	55
Espagne	51	65	29
Finlande	81	<b>90</b>	66
France	70	83	55
Royaume-Uni	70	77	63
<b>Suède</b>	<b>85</b>	<b>91</b>	<b>75</b>
Moyenne OCDE	71	80	58

La Suède est en tête (avec l'Allemagne) pour l'ensemble de la population des 25-64 ans. En ce qui concerne les jeunes générations, la Suède et la Finlande sont nettement en tête. La progression entre générations est la plus forte en Espagne, qui rattrape progressivement son retard.

### 2.2.2.2 Taux de participation à des activités de formation (formelles et non formelles) de la population 25-64 ans en 2007

	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	48	42	45
Australie	39	37	38
Espagne	31	31	31
Finlande	49	61	55
France	36	34	35
Royaume-Uni	47	51	49
<b>Suède</b>	<b>71</b>	<b>76</b>	<b>73</b>
Moyenne OCDE	41	41	41

La Suède a de loin les taux de participation les plus forts pour les deux sexes.

### 2.2.2.3 Temps d'instruction obligatoire : nombre moyen annuel d'heures d'instruction à l'âge de 15 ans (2008)

Finlande	856
France	<b>1048</b>
<b>Suède</b>	<b>741</b>
Moyenne OCDE	902

Le temps d'instruction de la Suède est nettement inférieur à celui de la France pour des résultats similaires dans PISA 2009.

### 2.2.2.3 Taux d'encadrement : nombre d'élèves par enseignant en 2008

	Primaire	Secondaire
Finlande	14.4	13.6
France	19.9	11.9
<b>Suède</b>	<b>12.2</b>	<b>13.1</b>
Moyenne OCDE	16.4	13.7

La Suède a un taux d'encadrement pour le primaire très élevé (moins néanmoins que la Pologne, l'Italie, la Hongrie et le Portugal). D'une manière générale, le taux d'encadrement est plus favorable dans le secondaire, car un même élève est face à plusieurs enseignants spécialisés dans leur discipline. Mais cela n'est pas vrai dans certains pays dont la Suède.

### **III. Grands enjeux pour demain et débats**

#### **3.1. Miser sur la qualité des enseignants pour faire progresser le système scolaire**

##### **3.1.1 Une émission de télévision populaire sur l'enseignement**

Actuellement, une émission de télévision très populaire fait débat en Suède. Intitulée « *Klass 9A* », elle a été diffusée pour la première fois en 2008. En février 2011, la nouvelle version, réalisée par le même metteur en scène, était diffusée à la télévision suédoise. Dans la première version, le concept était simple : en un trimestre, une classe d'élèves faibles devait, grâce à une nouvelle équipe d'enseignants, se transformer en l'une des meilleures classes du pays. La télé-réalité a été un succès et les résultats des élèves ont été améliorés de façon spectaculaire. Dans la nouvelle version, actuellement émise, l'équipe habituelle reste en place et les « super pédagogues » viennent les soutenir aussi bien pour la pédagogie que pour la « tenue » de la classe.

Cette émission, qui pointe du doigt la gravité de l'échec scolaire et le manque de compétences de certains enseignants a provoqué un débat populaire sur la qualité des professeurs et leur statut. En effet, actuellement en Suède, un certain nombre de professeurs ne sont pas diplômés. La nouvelle loi sur l'agrément a pour objectif de remédier à cette situation.

##### **3.1.2 Introduction d'un agrément pour enseignants**

Le gouvernement suédois a voté, le 2 mars 2011, une nouvelle loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et qui concerne l'agrément d'enseignant.

Les enseignants du premier et du second cycle, ainsi que ceux de l'école maternelle peuvent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, demander l'agrément dans leur matière d'enseignement et leur niveau. Celui-ci sera obligatoire pour assurer un poste de titulaire et pour noter les élèves. Les enseignants nouvellement diplômés seront suivis par un tuteur pendant un an. Une période de transition est prévue jusqu'en 2015. Pendant cette période, les enseignants n'ayant pas encore reçu leurs agréments seront habilités à évaluer les élèves.

##### **3.1.3 La nouvelle formations des enseignants**

Une nouvelle formation des enseignants débutera à la rentrée 2011. Au lieu d'un diplôme général adapté aux niveaux et aux matières, il existera quatre diplômes différents :

- enseignant d'école maternelle
- enseignant du premier cycle et les centres de loisirs
- enseignant spécialisé par matière
- enseignant spécialisé par métier

« L'objectif de la réforme de la formation des enseignants est d'améliorer la qualité globale et d'adapter le métier d'enseignant aux besoins d'avenir. Actuellement, 25 % des élèves du premier cycle n'atteignent pas les objectifs dans toutes les matières. 10 % des élèves n'ont pas

le niveau requis pour accéder au lycée. La société d'aujourd'hui, caractérisée par une plus grande diversité culturelle et linguistique, exige plus de l'enseignement qu'auparavant. Les défis culturels, économiques, sociaux et environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle nécessitent une approche du développement durable dans les écoles et dans l'enseignement. Les formations doivent aider les personnes à développer leurs aptitudes, leurs connaissances, et leurs facultés, et à prendre de bonnes décisions pour eux-mêmes et pour les autres. C'est à travers les générations futures que les valeurs et les modes de vie peuvent être changés. Ceci doit constituer les fondamentaux d'une formation moderne des enseignants ». (Extrait de la proposition de la nouvelle loi 2009/10 :89).

La nouvelle formation comprend une dernière année (supplémentaire par rapport à la formation actuelle) de stage pratique pendant laquelle les professeurs enseignent sous tutelle. À l'issue de cette année, le candidat est admis ou refusé.

#### **3.1.4 La formation continue des enseignants**

Depuis 2007, le projet « l'élévation du niveau des enseignants » (*läraryftet*), dans lequel le gouvernement investit 300 millions d'euros par an, permet aux enseignants diplômés de reprendre les études universitaires tout en gardant 80 % de leur salaire. Le projet doit se poursuivre dans sa forme actuelle jusqu'à la fin de l'année 2011. À partir de 2012, une nouvelle version, « *Läraryftet II* », sera mise en place jusqu'en 2014. Le changement est lié à la réforme d'agrément. L'objectif est d'améliorer la compétence des enseignants afin que ceux-ci aident les élèves à atteindre leurs objectifs. Il s'agit de formations en didactique par matière. Environ 4 500 enseignants bénéficient de cette formation continue chaque année.

Le gouvernement investit également dans la formation continue pour des enseignants non diplômés qui peuvent, grâce à ce programme de formation continue « VAL », passer les examens nécessaires pour le diplôme.

Depuis octobre 2007, le gouvernement a lancé un programme de formation de recherche en alternance *Forskarutbildningen*, permettant aux enseignants diplômés d'étudier pendant deux ans et demi tout en continuant à travailler à temps partiel (20 %). Ils gardent l'intégralité de leur salaire et peuvent, à la fin de leurs études, obtenir un diplôme du troisième cycle appelé le *licentiatexamen* (niveau intermédiaire, inexistant en France). Ce diplôme est généralement obtenu un ou deux ans après le master.

### **3.2 Adapter l'école à la vie professionnelle réelle**

#### **3.2.1 L'importance des TIC**

De nombreuses communes suédoises ont donné un ordinateur portable à chaque élève. En effet, la compétence numérique est aujourd'hui tout aussi importante que les langues et les mathématiques. En introduisant les ordinateurs dans la classe de façon permanente, l'enseignement évolue et les enseignants changent leurs méthodes de travail. Cette démarche a entraîné la création de cabinets de consultants en accompagnement, formation et motivation des enseignants, tels que le cabinet *Tänk om* : <http://www.tankom.nu>.

Les nouvelles technologies s'introduisent également dans la classe par d'autres moyens et par différents outils pédagogiques modernes. Un des enjeux importants à l'avenir sera de se tenir à jour et d'évoluer au rythme de la technologie et de l'exposition aux médias. Il ne suffit pas d'introduire la technologie dans la classe, il faut aussi adapter les méthodes d'enseignement à ce nouvel environnement. C'est une remise en question constante.

### **3.2.2 Le système d'apprentissage**

Le gouvernement est actuellement en train d'élaborer un nouveau système d'apprentissage. Il a pour objectif de permettre à des jeunes de 18 à 23 ans de s'insérer plus facilement dans la vie active en leur proposant un contrat d'apprentissage avec une période d'essai de 18 mois. Ce système comprend aussi une formation en alternance pour les élèves du lycée. Nombre de lycéens dans les sections pratiques ne terminent pas leurs études (lassitude de l'école, programme trop théorique à leur goût, etc.). En parallèle, certaines branches, notamment dans l'artisanat, ont des difficultés à recruter du personnel. La nouvelle proposition de loi du gouvernement comprend un programme de formation d'apprenti qui se veut flexible, adaptable aux besoins particuliers de chaque région.

La nouvelle réforme *GY 2011* relative au lycée et applicable pour l'année 2011-2012 comprend une distinction plus nette entre les programmes théoriques qui préparent aux études supérieures et les programmes pratiques qui forment aux métiers.

### **3.3 Lutter contre la ségrégation et corriger les inégalités**

Dans l'enquête PISA 2009, la Suède est passée d'une position plutôt favorable au milieu des années 1990 à une position très moyenne. Selon la dernière enquête, 19 % des jeunes Suédois ont des compétences très faibles dans la compréhension de la lecture. En même temps, l'écart entre des élèves venant de milieux socioculturels différents a augmenté, ainsi que l'écart entre les élèves nés en Suède et les élèves immigrés. Les statistiques de l'Agence nationale de l'Éducation montrent que 9 % des élèves d'origine suédoise n'atteignent pas les objectifs pour être admis au lycée. Pour les élèves d'origine étrangère, ce taux est de 24 %.

Le code de l'éducation suédoise dispose que tous les enfants, indépendamment de leur sexe, de leur domicile géographique et de leur situation économique doivent « avoir le même accès à l'éducation au sein du système scolaire public... La formation doit être équivalente pour chaque niveau scolaire, peu importe où elle est organisée dans le pays. »

L'égalité des chances signifie que l'on doit prendre en compte les conditions propres à chaque élève afin que chacun ait les mêmes possibilités d'atteindre les objectifs. Les élèves ayant des difficultés ont le droit de bénéficier d'un soutien spécialisé ou renforcé. Le nouveau programme scolaire prévoit un renforcement des droits au soutien scolaire (pendant le temps scolaire) pour les enfants qui en ont besoin.

Quelques projets pour lutter contre la ségrégation sont actuellement en cours.

#### **3.3.1 Le projet lire-écrire-compter**

Une subvention particulière a été mise en place depuis 2008 pour améliorer les connaissances de base des élèves les plus faibles. Le gouvernement propose de prolonger cette subvention pendant encore deux ans et alloue 44 millions d'euros au projet en 2011. La prévision pour 2012 est de 28 millions d'euros. Pour l'instant, environ 90 000 élèves ont bénéficié de ce projet par lequel les municipalités peuvent, par exemple, choisir d'employer des professeurs spécialisés pour renforcer cet enseignement aux élèves ayant besoin de soutien particulier.

#### **3.3.2 Les écoles d'été**

Le projet « Les écoles d'été » est également financé par le gouvernement pour aider les élèves en difficulté. Sa mission : permettre aux écoliers et bacheliers d'atteindre leurs objectifs scolaires pendant l'été. Les communes et les écoles indépendantes peuvent demander un

financement à l'Agence nationale de l'Éducation afin de mettre en place des écoles d'été. Entre 2006 et 2010, le gouvernement a apporté 18 millions d'euros à ce projet qu'il a prolongé en 2011.

### **3.3.3 Formation renforcée en mathématiques**

À la suite des mauvais résultats obtenus par des élèves suédois lors d'évaluations internationales, le gouvernement a donné pour mission à l'Agence nationale de l'Éducation d'allouer des moyens budgétaires aux communes et aux écoles indépendantes qui le souhaitent afin de renforcer le niveau de compétence en matière d'enseignement des mathématiques.

### **3.3.4 Lex Sarah**

Une commission présentera, en 2011, les résultats d'une enquête concernant l'éventuelle nécessité d'instaurer une loi de protection sociale pour les élèves victimes de maltraitance (*mobbing*) par leurs camarades à l'école. « Lex Sarah » est l'expression populaire d'un paragraphe d'une loi sur le service social indiquant que les employés auprès des personnes âgées sont tenus de porter plainte s'ils remarquent ou sont informés d'un cas de mauvais soins apportés à une personne âgée. Il est possible qu'une proposition de loi soit faite afin de renforcer la responsabilité des enseignants dans le cas de *mobbing* ou de harcèlement d'enfants.

### **3.3.5 L'importance du bien-être des élèves**

On constate une tendance à la hausse du personnel soignant dans les écoles malgré la diminution du nombre d'élèves en cycle primaire et secondaire depuis le début des années 2000.

## **3.4 Les écoles indépendantes : un nouveau marché concurrentiel**

En Suède, la majorité des élèves fréquente des écoles publiques. On note, depuis le milieu des années 1990, une tendance à la création d'écoles indépendantes. Il s'agit d'écoles privées, ouvertes à tous, et souvent gratuites pour les élèves. Ces écoles reçoivent des fonds des municipalités et suivent le même programme que les écoles publiques. En effet, le budget scolaire « suit » l'enfant, qui est libre de choisir son établissement scolaire. Actuellement, ces écoles indépendantes comptent environ 10 % des élèves en école élémentaire (de 7 à 16 ans), et 22 % des élèves de l'enseignement supérieur.

Les écoles indépendantes sont ouvertes à tous. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles, les écoles peuvent mettre en place des systèmes de « listes d'attente », le principe de proximité géographique et de priorité aux frères et sœurs s'appliquant. Au niveau du lycée, on utilise les notes comme outil de sélection. Si la formation exige des compétences particulières en musique ou en danse, des épreuves pratiques sont utilisées pour l'admission. Sinon, les tests et examens d'entrées sont interdits pour l'admission ou la poursuite de la scolarité dans une école indépendante.

La question des écoles indépendantes donne lieu aujourd'hui à un débat très actif en Suède. Lorsque les premières écoles indépendantes sont apparues en Suède, il s'agissait surtout d'alternatives pédagogiques (par exemple Montessori, Reggio Emilia et Waldorf) mais, par la suite, un certain nombre de groupes scolaires ont été créés comme des sociétés commerciales. Même si la scolarité est gratuite pour les élèves, les subventions des communes peuvent être utilisées de différentes manières selon les entreprises. Ces groupes ont récemment fait l'objet

de beaucoup de critiques dans les médias en Suède. Certains pensent que les résultats financiers ont atterri dans les poches des gérants au lieu d'être utilisés pour l'éducation des élèves. Les écoles indépendantes seront probablement contrôlées de façon plus stricte à l'avenir. Le nouveau programme scolaire entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011 prévoit le même cadre juridique pour les écoles indépendantes que pour les écoles publiques.

Dans une enquête effectuée auprès des parents par l'agence nationale des écoles indépendantes *Friskolornas riksförbund* en 2003, la raison principale de choisir une école indépendante avancée par les parents est la petite taille de ces établissements. En effet, un tiers des écoles indépendantes comptent moins de 50 élèves.

En général, on constate une tendance à plus de diversification. Outre l'augmentation des écoles indépendantes, certaines écoles publiques développent des profils particuliers. On suppose que les écarts de connaissances entre les élèves et de qualité entre les écoles seront renforcés dans l'avenir. L'école sera plus orientée vers les besoins du marché et plus exposée aux risques d'inégalités.

Par rapport à l'idéal des années 1960 d'une école identique pour tous avec une parfaite égalité des chances, l'avenir de l'école suédoise paraît plutôt tourné vers un climat compétitif, une forte augmentation de l'utilisation des TIC, une plus grande concurrence entre les établissements scolaires pour attirer les élèves et un « nouveau marché » pour l'enseignement à domicile, à distance ou spécialisé sous différentes formes.

### **3.5 La mobilité internationale augmente**

La mobilité mondiale des étudiants augmente chaque année : en 2007, trois millions d'entre eux étaient inscrits dans une institution de formation supérieure dans un pays étranger. Cela représente une augmentation d'environ 60 % par rapport à l'an 2000. Le pays émetteur le plus important est la Chine, et le pays récepteur le plus important les États-Unis. Pendant l'année scolaire 2008-2009, environ 24 000 étudiants suédois ont étudié à l'étranger. Ces chiffres sont relativement stables depuis 10 ans, mais on constate des variations quant aux pays choisis pour ces études. La plupart des étudiants suédois étudient en Europe, et 19 % d'entre eux partent au Royaume-Uni. La tendance montre une forte augmentation pour l'Asie : 2 000 étudiants suédois ont choisi l'Asie en 2008-09, soit deux fois plus qu'en 2003. En revanche, on constate une baisse pour certains pays tels que l'Australie, pour les destinations lointaines, et l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la France pour les destinations européennes. La plupart des étudiants suédois étudient à l'étranger pendant un ou quelques semestres. On constate néanmoins que plus d'étudiants choisissent d'effectuer l'intégralité de leurs formations à l'étranger. Le *ratio* des étudiants étant partis 6 semestres ou plus a augmenté de 20 à 25 % entre 2001-2002 et 2008-2009. Parmi les formations les plus recherchées, on retrouve notamment les études de médecine et de vétérinaire, où la concurrence est rude.

Le nombre d'étudiants arrivant en Suède a augmenté de 300 % en 10 ans. Pendant l'année scolaire 2008-2009, la Suède comptait 37 000 étudiants étrangers dans ses universités et institutions de formation supérieure. C'est surtout les étudiants dits *freemover* qui ont augmenté en nombre, surtout en provenance des pays asiatiques. Les pays émetteurs les plus importants en 2008-09 ont été : la Chine, le Pakistan, l'Iran, le Bangladesh et l'Inde. À partir de l'automne 2011, la Suède fera payer des frais aux étudiants originaires de pays non membres de la Communauté européenne ou de la Suisse. Ceci aura probablement pour effet de réduire le nombre de ces étudiants étrangers.

### 3.5.1 L'intégration des immigrés

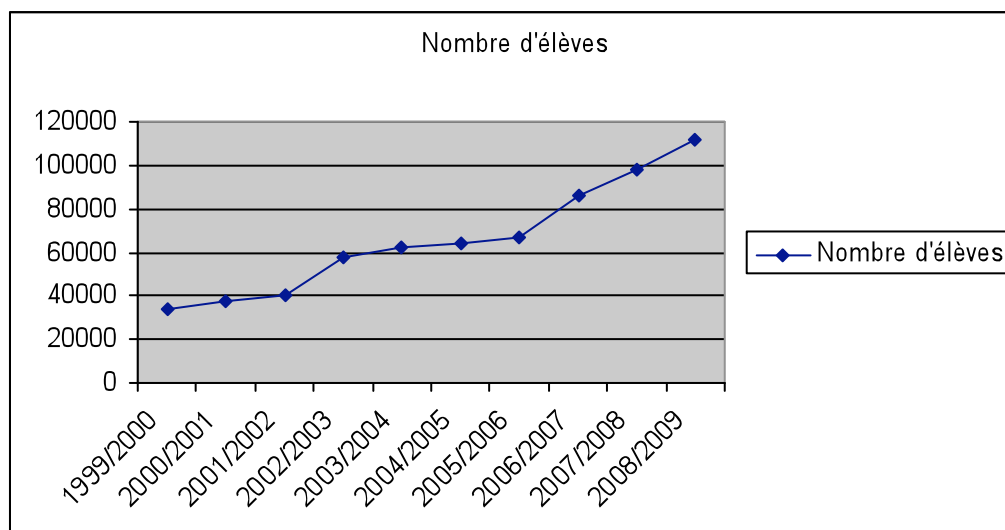
L'Agence nationale de l'École supérieure des métiers a pour mission de coordonner et de soutenir une structure nationale pour la validation de la compétence professionnelle étrangère (acceptation officielle des connaissances et de la compétence d'une personne lorsque les diplômes ou d'autres formes de certificats lui font défaut), thématique qui a bénéficié d'un budget de 1,6 million d'euros pour l'année scolaire 2009-2010. Les institutions de formation supérieure en Suède proposent des programmes pouvant compléter des formations étrangères, dans le sens où elles aident ces personnes à s'intégrer dans la vie professionnelle suédoise. 10 millions d'euros sont prévues dans le budget 2011 pour des mesures visant à intégrer des personnes immigrées dans des formations supérieures.

Dans un communiqué de presse du 1<sup>er</sup> mars 2011, le ministère de l'Enseignement encourage les immigrés à s'inscrire aux formations supérieures, notamment au sein de l'École supérieure des métiers, où 80 % des étudiants sortants trouvent rapidement un emploi ou fondent une entreprise. Le ministère déplore que les nouveaux arrivants dans le pays ne soient pas suffisamment incités à s'inscrire aux formations des métiers.

En Suède, l'école obligatoire (de 7 à 16 ans) et le lycée proposent des cours de langue maternelle aux élèves bilingues et aux enfants adoptés. Ces cours peuvent avoir lieu pendant ou en dehors du temps scolaire. Chaque commune décide de l'organisation et du nombre de cours. Théoriquement, une langue maternelle est enseignée par élève mais, dans certains cas, il peut y en avoir deux. Il existe également des cours de « suédois deuxième langue », spécialement conçus pour les élèves immigrés.

### 3.5.2 Les cours de suédois pour immigrés

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'élèves en cours de suédois pour immigrés. Ces élèves participent, pour la plupart, à des cours organisés par les communes, mais également par les fédérations d'éducation populaire, l'école populaire supérieure et quelques acteurs indépendants. On remarque une forte tendance à la hausse.



Source : Skolverket

## **6. Améliorer la compétitivité internationale par l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise**

La créativité, l'innovation, la curiosité et l'esprit d'entreprise sont des qualités importantes dans le programme scolaire suédois. En 2009, l'Agence nationale de l'Éducation a conduit une étude sur l'esprit d'entreprise montrant comment celui-ci était enseigné dans le premier et second cycle. L'étude démontre qu'environ 50 % des écoles travaillent activement avec différents projets dans lesquels l'enseignement entrepreneurial est omniprésent. Il s'agit souvent de développer la curiosité, la créativité et l'aptitude à prendre des initiatives chez les élèves, mais également de soutenir les qualités requises pour établir et gérer une entreprise. Pour l'apprentissage entrepreneurial à tous les stades (de l'école maternelle jusqu'aux formations pour adultes) la motivation et les forces motrices intérieures sont importantes. Ceci est une nouveauté dans la nouvelle version du programme scolaire entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

*GY2011* est une autre réforme importante, qui entrera en vigueur en 2011-2012, et concerne le deuxième cycle (le lycée). Dans la nouvelle définition du programme pour le lycée, on souligne fortement l'esprit d'entreprise qui doit être présent à tous les niveaux de l'enseignement au lycée.

En plus des directives officielles, on retrouve dans le programme scolaire plusieurs projets indépendants tels que le projet « Graines d'avenir » (voir <http://www.framtidsfron.se>) auxquels les écoles peuvent participer.

Le système suédois étant fortement décentralisé, les écoles sont libres de développer leurs méthodes, outils et thématiques afin que les élèves trouvent les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs prévus dans le programme scolaire. Les écoles sont également libres de développer des partenariats avec l'industrie, des écoles dans d'autres pays, des artistes, des associations, etc. Beaucoup de communes proposent des cours de musique après la classe. Il existe un projet national en collaboration avec l'industrie du cinéma intégrant le film dans l'enseignement quotidien.

Une nouvelle réforme pour les universités et les institutions de formation supérieure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il s'agit, entre autres, de donner plus d'indépendance aux institutions quant à leur organisation administrative, au recrutement des enseignants et des professeurs. Le gouvernement estime qu'une plus grande indépendance est indispensable pour permettre aux universités et aux institutions de formation supérieure d'exercer leurs activités de façon efficace dans un contexte de compétitivité internationale. Il estime aussi que la qualité de la formation sera améliorée lorsque les institutions pourront adapter leurs activités en fonction de leurs besoins. Enfin, le gouvernement explique que la mesure est primordiale puisque les universités et institutions doivent constituer un *think tank* indépendant dans la société.

## **7. Plus d'exigences et un nouveau système d'évaluation**

Actuellement, le terme « exigences » est très présent lorsqu'on parle de l'école dans la presse et dans les discours politiques en Suède. Jusqu'à maintenant, les élèves n'ont reçu de notes qu'en 8<sup>e</sup> année du premier cycle. À partir de l'année scolaire 2011-2012, une nouvelle échelle de notes sera introduite, et les élèves seront notés à partir de la 6<sup>e</sup> année du premier cycle. Il y aura également des évaluations nationales par matière à partir de la 3<sup>e</sup> année du premier cycle.

La réforme *GY2011* concernant le deuxième cycle (le lycée) comprend également de nouvelles exigences pour être admis au lycée. Avec les nouveaux critères de sélection, il sera probablement plus difficile d'être admis aux programmes nationaux au lycée.

Le gouvernement augmente ses exigences par rapport aux enseignants en introduisant l'agrément et la nouvelle formation.

Le nouveau programme scolaire renforce et clarifie le pouvoir des enseignants et des proviseurs : ils ont désormais plus de latitude pour imposer la discipline dans les classes.

Enfin, les parents semblent plus exigeants qu'auparavant à l'égard des enseignants et quant au choix de l'école de leurs enfants, qu'ils assument librement. Des termes comme « influence des élèves », « influence des parents » ou « démocratie » apparaissent souvent dans le programme scolaire et les autres documents de cadrage.

En janvier 2011, une commission a présenté un rapport concernant la possibilité pour les élèves de faire appel concernant des notes qu'ils estiment injustes. La commission suggère de donner au proviseur la faculté de réviser les notes contestées par l'élève. Cette révision suppose que les résultats de l'élève soient documentés. Cette proposition de loi n'est pas encore sûre de voir le jour.

## Sources

L'institut national de la statistique et des études économiques, *Statistiska Centralbyrån*  
<http://www.scb.se>

L'Agence nationale de l'Éducation : *Skolverket* : <http://www.skolverket.se>

L'Agence nationale de l'Enseignement supérieur : *Högskoleverket* : <http://www.hsv.se>

L'Agence nationale de l'École supérieure des métiers *YH-myndigheten* :  
<http://www.yhmyndigheten.se>

L'Agence nationale de l'Éducation spécialisée *Specialpedagogiska skolmyndigheten* :  
<http://www.spsm.se>

La Commission nationale d'aide aux études supérieures : CNS Centrala Studiestödsnämnden :  
<http://www.csn.se>

La caisse d'assurance sociale suédoise *Försäkringskassan* : <http://www.forsakringskassan.se>

Les conseils régionaux suédois : Sveriges Kommuner och Landsting : <http://www.skl.se>

Le gouvernement suédois : <http://www.sweden.gov.se>

Le Conseil de l'Éducation populaire *Folkbildningsrådet* : <http://www.folkbildning.se>

Alla Studier : <http://allastudier.se>

L'Alliance d'Education populaire *Folkbildningsförbundet* : <http://www.studieforbunden.se>

L'Agence nationale des Écoles indépendantes *Friskolornas riksförbund* :  
<http://www.friskola.se>

### **Autres sources**

Le site de l'OCDE consacré à PISA : [www.pisa.oecd.org](http://www.pisa.oecd.org) (voir notamment les résultats de PISA 2009)

OCDE. *Regards sur l'éducation 2010. Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE, 2010

Rapport annuel des universités et instituts de formations supérieure 2010 : *Universitet & högskolor Högskoleverkets årsrapport 2010*

Eurydice. *National system overviews on education systems in Europe and ongoing reforms 2010 Edition, Sweden*. Bruxelles : Commission européenne, 2010.

Proposition de la nouvelle loi concernant le diplôme des enseignants : Proposition 2009/10 :89 *Lärarytelse* : <http://www.lararutbildning.nu>

Synthèses de la législation de l'UE « Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » :  
[http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11090\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11090_fr.htm)

Thèse à propos du cours préparatoire suédois : *Förskoleklass – Vad är det ? – en studie om pedagogers uppfattning om uppdraget i förskoleklassen*. Mlle Tanya Eriksson & Mlle Frida Uusitalo

Graines d'avenir *Framtidsfrön* : <http://www.framtidsfron.se>

Conférence de presse du ministère suédois de l'Éducation du 24 février 2011 / Présentation de la nouvelle proposition de la formation d'apprentissage au lycée :  
<http://www.regeringen.se/sb/d/7202/fromdepartment/1467/pressitem>

Conférence avec Mme Gunilla BJÖRNER et M Daniel LAURENT de l'Institut Montaigne à Paris le 7 février 2011 sur le thème « Vaincre l'échec à l'école primaire » dans le cadre du réseau de femmes d'affaires suédoises « Businet »

Communiqué de presse du ministère suédois de l'Éducation *Utbildningsdepartementet* : *Fler utlandsfödda till yrkeshögskolan*, 1<sup>er</sup> mars 2011.

Article dans *Göteborgs-Posten* le 2 mars 2011 : *Bra jobbat Björklund!*

Article dans *Norrtelje Tidning* le 28 février 2011 : *Skolan behöver få en Lex Sarah*.

Center for business and policy studies : *SNS Studieförbundet Näringsliv och Samhälle* :  
Article : <http://sns.se/zino.aspx?articleID=1704>

Visualisation de l'émission "Klass 9A" et lecture de divers articles de presses à propos de cette émission ; version 2008 et version 2011.

### **Entretiens / Interviews**

M Lars-Olof Olsson, responsable du développement des activités scolaires de la ville de Kungälv, Suède

Mme Sauerland-Zillén, L'Agence Nationale de l'Education, Stockholm, Suède

Le service de presse de L'Agence National de l'École Supérieure des Métiers

Le service de presse de L'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur

Mme Kristina Björn, Responsable du projet Un-à-Un (un ordinateur portable par élève), Falkenberg, Suède

Mme Maria Bodén, enseignante à Kristinedalskolan, Stenungsund, Suède

M Lars-Ake Lagerkvist, Folkuniversitetet, Göteborg, Suède

Mme Karolin Kullberg, L'Université de Karlstad, Suède